Image not found or type unknown

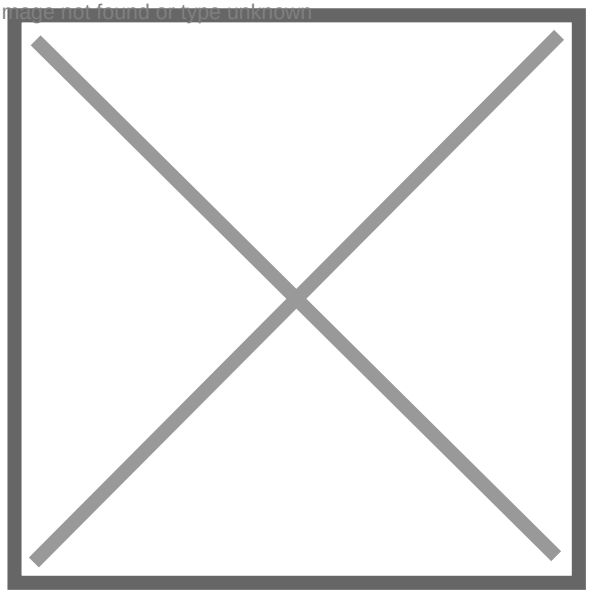

Succession et pillage de la "fréquentation" de ma défunte mère

Par **Audrey95**, le **09/09/2009** à **18:31**

Bonjour,

Mon cas est un peu compliqué mais je vais essayé de le simplifier.
Je m'appelle Audrey, j'ai 23 ans, et ma mère est décédé le 20 décembre 2006 à la suite de complications médicales.

Elle fréquentait un homme depuis 10 ans (ils n'étaient ni mariés, ni pacsés, n'étaient même pas déclaré en tant que conjoints). Cet homme (je ne l'ai su qu'après) était très violent avec ma mère. A son décès il avait en sa possession les clés de sa maison (maison à son nom à elle exclusivement) ainsi que les clés des deux voitures (toujours au nom de ma mère).

Pour l'enterrement, c'est lui qui a décidé du lieu, de la cérémonie etc... si j'avais donner mon avis, il m'aurait frapper (chose qui s'est passé lorsque ma mère était hospitalisée). N'étant pas dans mon état normal au moment de l'enterrement, j'ai laissé faire... seulement maintenant je souhaiterais la ramener dans le caveau familiale mais il faut l'autorisation de cet homme. Comment est ce possible, avait il vraiment le droit de disposer de son corps?

Nous avons (ma soeur et moi) pris le notaire familiale pour s'occuper de la succession. Quelle erreur... ce notaire n'a pas voulu que nous récupérions les clés de notre maison (maison familiale où nous avons grandi), nous devions laisser les clés à cet homme.

Il a été contacté plusieurs fois pas le notaire mais n'a pas daigné se présenter. Bref ce n'est que le 12 octobre 2007 que j'ai pu récupéré les clés de la maison.
Bien évidemment elle était vide. Plus aucun meuble... rien! Des voisins l'ont vu dévaliser la maison mais n'ont rien dit à l'époque car cet homme avait pris l'habitude de faire des ronde de

nuit dans la rue avec un fusil... tout ça en étant alcoolisé. J'ai donc porté plainte pour vol de meuble et de voitures auprès de la gendarmerie. Depuis aucune nouvelle, la gendarmerie a pu le joindre au téléphone une fois mais depuis plus rien.

J'ai alors envoyé un courrier au Procureur de la République qui est resté à ce jour sans réponses.

Pour ne rien arranger j'ai pu retrouver deux lettres que ma mère avait écrit en 2003 où elle expliquait son calvaire, sa vie avec lui, les menaces, la tentatives de meurtre...

Et cet homme est toujours dehors... avec des voitures et des meubles volés.
Que puis je avoir comme recours? Puis je encore avoir confiance en la justice?

Je ne vous cache pas que je ne peux pas accepter de laisser tomber... alors toute aide est la bienvenue.

Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés